FRC 3.1869 -Carton 7 -18696
Case FRC 12128

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR LALOI,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 4 Ventôse, an V.

CITOYENS,

Tandis que la Victoire, fidèle à la République, guidoit des guerriers français à travers la superbe Mantoue pour les conduire au Capitole, l'humanité signaloit dans l'intérieur ceux de leurs frères d'armes à la garde desquels étoit confié le dépôt sacré de la Représentation nationale.

Ces héros républicains se sont, à l'envi, couverts de gloire.

Vainqueurs à Mantoue, les uns furent généreux envers l'ennemi vaincu ; retenus au sein de la patrie, les autres ont su sacrifier leur vie au salut de leurs concitoyens.

Tous avoient, sans doute, des droits à la reconnoissance nationale.

Le Corps législatif s'en étoit à peine acquitté envers l'armée d'Italie, qu'on a présenté au Conseil le récit des actions multipliées de dévouement et de générosité des grénadiers que vous avez l'honneur de commander.

Le Conseil a pensé qu'il étoit digne de sa justice de récompenser tant de vertus, & dans sa sagesse il s'est empressé de prendre l'arrêté dont je vais vous retracer les dispositions.

« Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu le rapport de la commission des inspecteurs sur le dévouement & le zèle qu'ont montré les grenadiers de la Représentation nationale, les vétérans, les pompiers & les autres troupes de service à Paris, lors de l'incendie qui s'est manifesté dans la rue Honoré, dans la nuit du 29 pluviôse dernier ;

» Considérant que la Constitution lui permet de témoigner directement aux grenadiers de la Représentation nationale la satisfaction que la conduite de tous ces corps lui fait éprouver, & dont il a ordonné de consigner le témoignage dans son procès-verbal de ce jour,

» Arrête que le général commandant, le chef de brigade & les deux chefs de bataillon seront appelés à la barre, & que le président leur témoignera combien le Conseil est satisfait de la manière dont les grenadiers se sont comportés en cette occasion.

» Il sera délivré par la commission des inspecteurs, extrait du procès-verbal de la séance du Conseil auxdits officiers, qui en feront faire lecture aux compagnies. »

Il est doux & glorieux pour moi, citoyens, en terminant ma carrière législative, d'être aujourd'hui l'organe du Conseil ; il m'autorise à louer publiquement, au nom de la patrie, la conduite des grenadiers du Corps législatif : je la

loue ; elle ajoute encore un trait à la gloire des armées françaises, & c'est une palme civique que j'ajoute aussi aux lauriers qu'il leur a décernés.

Recevez donc en ce moment, braves officiers, les félicitations & les témoignages publics de la satisfaction du Conseil pour ces militaires recommandables qui ont allié leurs devoirs avec l'exercice des vertus sociales ; l'œil ouvert sur leur auguste dépôt, ils ont volé au secours de leurs compatriotes.

C'est de cette manière que l'on doit servir sa patrie : il est beau d'aimer & de remplir ainsi les obligations qu'elle impose.

Partagez, heureux chefs d'un tel corps, partagez les sentimens du Conseil : la vertu du soldat réfléchit aussi sur l'officier qui le commande : reportez-en l'expression à vos braves frères d'armes.

Allez leur répéter qu'ils ont bien mérité de la patrie, & dites-leur que le grand exemple qu'ils ont donné ne sera perdu ni pour la postérité, ni pour l'histoire.

Discours du citoyen Ramel, commandant des grenadiers composant la garde du Corps-législatif.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Rien n'échappe à votre vigilance patriotique : vous avez jugé la bonne conduite des grenadiers de votre garde, dans le dernier incendie, digne des éloges publics des représentans de la nation.

Cette intrépidité au milieu des dangers, qu'ils braveront toujours avec joie pour porter à leurs concitoyens de Paris des secours fraternels ; cette intrépidité que la guerre de la liberté leur a rendue familière, ce zèle, ces sentimens leur sont communs avec tous leurs frères d'armes.

Heureux de fixer dans ce moment vos regards paternels, c'est par une discipline exacte & toute républicaine, véri-

table preuve de l'affermiſſement du gouvernement, qu'ils s'efforceront de mériter de plus en plus votre eſtime

C'eſt ſur-tout par leur conſtance & leur courage à combattre tous les ennemis de la Conſtitution républicaine, que les grenadiers dont vous m'avez confié l'honorable commandement, chercheront comme moi à faire éclater leur reconnoiſſance.

Le Conſeil ordonne l'impreſſion du diſcours du préſident & de celui du citoyen Ramel.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, an V.